

Le 7 décembre 2020

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 décembre 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés 2020-213

### **RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 7 décembre 2020 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Sébastien Thibault, Simon Pelletier et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l'installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Rés. 2020-214

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-215

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rés. 2020-216

**SÉANCES DU CONSEIL 2021**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à 19 :00 heures

Mardi le 12 janvier	1 <sup>er</sup> février	1 <sup>er</sup> mars
mardi le 6 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	Mardi le 7 septembre
4 octobre	mardi le 15 novembre	6 décembre

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES 2021**

Il est par la présente, donné avis de motion par le conseiller Simon Pelletier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-001 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2021.

Rés 2020-217

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-001 – RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES 2021**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault appuyé du conseiller Clermont Pelletier et pris note du dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2021. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité et au bureau de celle-ci.

Rés. 2020-218

**TAUX D'INTÉRÊTS 2021**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le taux d'intérêts sur les arrrages de taxes pour l'année 2021 soit fixé à 10%.

Rés 2020-219

**DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier, appuyé de la conseillère Marlène Bourgault et pris note du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés 2020-220

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette, appuyé du conseiller Sébastien Thibault et pris note du dépôt du registre public des déclarations des élus pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2020 et il est pris note que tous les élus ont signé cette déclaration en bonne et due forme.

Rés. 2020-221

**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX 2021**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la rémunération pour l'année 2021 et les années subséquentes soit établie comme suit : la rémunération au début de chaque année sera majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistique Canada pour la période du mois de septembre de l'année, plus 0.5% avec un minimum de 2% et un maximum de 4%. Donc, pour l'année 2021, la majoration est établie à 2 %.

Rés. 2020-222

**COÛT DE MEDAILLE POUR LES ANIMAUX**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu que le coût d'une médaille pour les chiens soit au montant de 15.00\$ par année et sera inclut sur le compte de taxes.

Rés. 2020-223

**ACCEPTATION - VÉRIFICATEUR FINANCIER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter la proposition de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres pour l'année 2020 au prix de 10 825\$ plus taxes.

**DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL 2021-2024 DE LA COMMISSION SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD**

Il est pris note du dépôt du plan triennal 2021-2024 de la commission scolaire Côte-du-Sud et les élus sont avisés de déposer leurs commentaires au plus tard le 24 janvier 2020.

Rés 2020-224

**AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES CULTURELLES**

Proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Bianka Viel à signer le protocole d'entente pour le *Fonds d'appui aux initiatives culturelles*. Au retour de Cindy Morin Pelletier celle-ci prendra le dossier en main pour et au nom de la Ville de Saint-Pamphile.

L'envoi des comptes de taxes s'effectuera plus tard cette année en raison des modifications de la Loi 48.

Rés 2020-225

**ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE L'ISLET SUD**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu d'adopter le budget prévisionnel du Transport Adapté et collectif de L'Islet-Sud tel que présenté avec notre participation financière au montant de 7 172.50\$ pour l'année 2021.

Rés 2020-226

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE la ville de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Simon Pelletier appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Saint-Pamphile approuve les dépenses au montant de 54851.74\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés 2020-227

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Luc Paris, appuyé par le conseiller Clermont Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 53914.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Rés 2020-228

### **ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ISLET-SUD**

Considérant que nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud indiquant des revenus de 520 528.00\$ des dépenses de 520 528.00\$;

Considérant que notre participation est au montant de 200 500.74\$ et que les dates de versements sont les suivantes : le 7 janvier 2021, le 7 avril 2021, le 7 juillet 2021 et le 7 septembre 2021;

Il est proposé par la conseillère Francine Couette, appuyé par le conseiller Clermont Pelletier et résolu que nous adoptons le budget 2021 de la Régie

Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud indiquant des revenus de 520 528.00\$, des dépenses de 520 528.00\$ et notre participation au montant de 200 500.74\$

Le conseiller Simon Pelletier s'abstient de cette décision.

Rés. 2020-229

**RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu d'adopter le rapport sur les permis.

Club de Golf L'Islet-Sud                      Tapis et bar  
Fernand Gamache                              Fenêtres (4)

Rés. 2020-230

**CAMPAGNE VTT – MOTONEIGE – OFFICE DU TOURISME L'ISLET**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité participe à la Campagne Web pour les circuits quad et motoneige 2020 à raison de 1 000\$ chaque, pour un total de 2 000\$.

Rés. 2020-231

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de novembre 2020 au montant de 197 894.19\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard , dir. gén. par intérim

Rés. 2020-232

**50.00\$ D'ARTICLES PROMOTIONNELS ACCORDÉS AU JOURNAL L'ÉCHO D'EN HAUT**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé de la conseillère Marlène Bourgault et résolu de fournir 50.00\$ d'articles promotionnels au Journal L'écho d'en Haut dans le cadre de leur 37<sup>e</sup> anniversaire.

Rés 2020-233

**ADHÉSION À LA CARTE D'ACCOMPAGNEMENT LOISIR DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par le conseiller Simon Pelletier et résolu d'adhérer gratuitement à la carte d'accompagnement loisir de l'association régionale de loisir pour les personnes handicapées.

Concernant la médaille de lieutenant-gouverneur du Québec, les informations seront transmises aux organismes pour qu'ils fassent des suggestions.

Rés 2020-234

**100.00\$ ACCORDÉ A LA MAISON DE LA FAMILLE POUR LES PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et résolu d'accorder un montant de 100.00\$ pour les paniers de Noël, et ce, en temps de pandémie.

Rés 2020-235

**PARTICIPATION AU DÉFICIT DES RÉNOVATIONS FAITES PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le conseil municipal comblera financièrement le déficit pour les rénovations faites par le Club de l'Age d'Or pour l'aménagement de la cuisine dans la Salle et ce, suite au montant qui sera accordé par d'autres commanditaires. Que le montant soit affecté dans le surplus accumulé non affecté.

Rés 2020-236

**40.00\$ ACCORDÉ À LA FONDATION JEUNESSE CÔTE SUD**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault, appuyé par la conseillère Francine Couette et résolu d'accorder un montant de 40.00\$ à la Fondation jeunesse Côte Sud en remplacement du souper-bénéfice

Rés 2020-237

**25.00\$ ACCORDÉ À L'ARBRE DE NOËL SOURIRES D'ENFANTS**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et résolu d'accorder un montant de 25,00\$ pour parrainer un enfant pour qu'il obtienne un cadeau de Noël.

Rés 2020-238

**ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par le conseiller Luc Paris et résolu d'adhérer à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2021 au montant de 295.00\$.

Rés 2020-239

**ALBUM DES FINISSANTS**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu de prendre ½ PAGE de publicité dans l'album des finissants.

Rés 2020-240

**PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit <a la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et résolu de proclamer Ville Saint-Pamphile municipalité alliée contre la violence conjugale.

Rés 2020-241

**APPUI DANS LES DÉMARCHES DU CLUB VTT LES DÉFRICHEURS DE L'ISLET-SUD 12-133 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier, appuyé par le conseiller Clermont Pelletier et résolu que la Ville de Saint-Pamphile appui le Club VTT les Défricheurs de L'Islet-Sud dans leurs démarches auprès du Ministère des Transports pour un investissement dans leurs sentiers rejoignant Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Sainte-Félicité et Sainte-Perpétue sur une distance d'environ 28 km

Rés 2020-242

**APPUI AU CLUB VTT LES DÉFRICHEURS DE L'ISLET-SUD DANS LEURS DÉMARCHES AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette, appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu que la Ville de Saint-Pamphile appui le Club VTT les Défricheurs de l'Islet-Sud dans leurs démarches auprès de Développement économique Canada afin d'obtenir une subvention pour l'achat de machinerie pour faire l'entretien de leurs sentiers.

Le bureau de la municipalité sera fermé du 21 décembre au 4 janvier.

Rés. 2020-243

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE,**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au lundi 14 décembre 2020 à 19 h dans le but d'adopter le budget 2021. Il est 21 h 27.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, Directrice générale par intérim